

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR POUR ADOPTION AU VIETNAM

PIECES A PRODUIRE

Outre les documents d'usage requis pour toute demande de visa long séjour (toujours à vérifier auprès du service des visas) :

- Document de voyage, valable au moins 1 an et 3 mois
- Formulaire de demande de visa long séjour daté et signé
- Photographie d'identité

Vous devrez produire les pièces justificatives propres à un visa long séjour adoption au Vietnam :

- -L'agrément de l'aide sociale à l'enfance, la notice jointe et l'attestation annuelle de confirmation du projet d'adoption délivrée par votre Département

Si l'enfant a des parents biologiques :

- Acte de naissance d'origine dressé par le comité populaire
- Consentement à l'adoption des parents
- Acte de décès du ou des parents le cas échéant

Si l'enfant a été abandonné :

- Acte de naissance d'origine dressé par le comité populaire
- Procès-verbal d'abandon de l'enfant avec avis de recherche des parents biologiques dans les médias de la province
- Décision de placement et procès-verbal de remise de l'enfant à l'orphelinat
- Consentement à l'adoption du responsable de l'orphelinat

- Le consentement de l'enfant adopté si ce dernier est âgé de plus de 9 ans

- Les Accords à la poursuite de la procédure délivrés par l'autorité centrale vietnamienne (Département de l'Adoption) et par l'autorité centrale française (Mission de l'adoption internationale)

- La décision d'adoption émise par le comité populaire

- Le procès-verbal de remise officielle de l'enfant au(x) parent(s) adoptif(s)

- Le certificat de conformité à une adoption internationale délivré par l'autorité centrale vietnamienne